

N. B.—Nous prions le public de faire attention que cette société n'est pas en elle-même une institution semblable aux autres sociétés de tempérance. On n'exige aucune condition de ses membres et on ne leur impose en même temps aucune obligation sinon celle d'une souscription modique; sous ce point de vue elle est également recommandable aux amis et aux ennemis des institutions ordinaires à ce sujet. Que l'intempérance existe, et qu'on doit prendre les moyens les plus surs pour en diminuer l'existence, est une vérité que tout le monde admettra. La question roulera donc sur le meilleur moyen de parvenir à ce but, et cela menera à une recherche du mérite de ces institutions qui ne pourra avoir d'autres résultats qu' de confirmer les préjugés des ennemis de ces sociétés, si ce mode est trouvé mauvais, ou de lui gagner encore plus de partisans si c'est le contraire. De deux côtés il est nécessaire de faire des recherches qui donneront à une société n'ayant en vue que "de répandre les lumières nécessaires sur ce sujet" un titre à la bienveillance publique, excepté pourtant à celle des personnes aveuglées par les préjugés et qui s'en sont déclarés les adversaires avant d'avoir pris les informations nécessaires.

M. le Dr. Douglass, trésorier, et M.M. Musson, MacNider, Hart et Romain recevront les souscriptions.

Le Comité de l'Association formé à Québec, dans la vue de répandre des renseignemens contre l'intempérance,

A SES CONCITOYENS.

Nous avons été nommés à une assemblée publique des habitans de Québec et des environs, pour former un comité, à la fin d'arrêter les maux qui découlent de l'usage immodéré des liqueur fortes.

Il suffit de vous rappeler ce qui se passe tous les jours autour de vous, pour vous faire concevoir les motifs, qui ont fait agir ceux par qui nous avons été nommés.

Nous ne vous demanderons pas si l'intempérance a augmenté ou diminué, si les efforts ordinaires qu'on a fait pour en arrêter les progrès, ont réussi?

Ne voit-on pas trop souvent des pères de famille gaspiller une partie de leurs moyens à satisfaire leur goûts pour la boisson, au détriment de leurs enfans, qui par là se trouvent privés d'une nourriture saine et suffisante, de vêtemens déceus, d'habitations propres, d'éducation et de moyens de former leur établissement dans le monde? Que de temps perdu, que de mauvaises fréquentations, que de querelles, que de désordres, quelle dégradation morale et physique, n'entraîne pas l'habitude du vice honteux de l'intempérance!